

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018
BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Rennes
dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en
séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine
- SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE
Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel –
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN
Karine – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita -
JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny –
HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK -
SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI
Stéphanie.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS

- Paul DADEN à Michel TANGUY

- Yoann GUYON à Luc LAURENT

- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 19 mars 2019

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire quitte la salle. Le conseil municipal élit Madame
SCAER JANNEZ en qualité de présidente de séance pour le vote du
compte administratif.

Madame SCAER JANNEZ indique que le compte administratif reprend
l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions
modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des
finances de la commune. Madame SCAER JANNEZ présente le compte
administratif 2018 du budget de la ville.

Le compte administratif 2018 du budget principal, conforme au
compte de gestion du trésorier, est arrêté de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 813 352,71 €

Recettes : 6 791 398,35 €

Soit un excédent annuel de 978 045,64 €

Et 1 242 192,50 € avec l'excédent de fonctionnement 2017

(264 146,86 € en recettes)

Section d'investissement :

Dépenses : 3 300 635,59 €

Recettes : 2 937 770,95 €

Soit un déficit de - 362 864,64 €

**Et - 150 527,15 € avec l'excédent d'investissement 2017 (212 337,49
€ en recettes)**

Soit un résultat de clôture de 1 091 665,35 € sans les restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le - 8 AVR. 2019

ID : 029-212902936-20190326-CA2018VILLE-BF

En intégrant les restes à réaliser 2018 :
Restes à réaliser dépenses : 581 744,69 €
Restes à réaliser recettes : 185 815,00 €

On obtient un résultat positif de **695 735,66 €**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 mars 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif du budget principal de la commune pour 2018.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU, JAFFREZIC M. et ALITURKI s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 29 mars 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC

